



COMMUNIQUÉ

Le Bureau de la Section Fédérale des Assurances de la FEC-FO, réuni le 18 avril 2016, réaffirme que le projet de loi « travail » s'inscrit dans la continuité des lois « sécurisation de l'emploi », « dialogue social » et « pour la croissance et l'activité ». Ce projet s'attaque directement aux droits sociaux collectifs.

La mobilisation des travailleurs (salariés, chômeurs, retraités), à l'appel des organisations ouvrières FO, CGT, FSA, Solidaires et des jeunes, à l'appel des organisations UNEF, UNL, FIDL depuis le 09 mars, notamment lors de la journée de grève interprofessionnelle du 31 mars qui a rassemblé 1,2 million de manifestants, a conduit à des reculs mais le fond du projet, à savoir l'inversion de la hiérarchie des normes et la remise en cause du principe de faveur, n'a pas été modifié.

C'est pour cela que la seule exigence reste le RETRAIT DU PROJET DE LOI.

Le BSF Assurances appelle à la réussite, par la grève et les manifestations, du 28 avril 2016. Afin d'y contribuer, il est nécessaire d'amplifier le mouvement jusqu'au retrait de ce projet de loi.

Le BSF des Assurances appelle donc l'ensemble de ses syndicats et de ses militants, dès à présent, à l'organisation de toutes initiatives permettant la poursuite de l'action, en particulier par la grève jusqu'au retrait du Projet de LOI.

Le 28 AVRIL 2016
GRÈVE et manifestations
Pour le retrait du texte de loi travail